

XPS PROTECT Artic C

XPS PROTECT Artic C est un isolant thermique pour le bâtiment, se présentant sous forme de panneaux en mousse de polystyrène extrudé, revêtu d'un parement à base de ciment.

Domaine d'emploi

XPS PROTECT Artic C est destiné à l'isolation thermique :

- des acrotères en toitures terrasses (procédé d'isolation inversée) sur élément porteur maçonné,
- des soubassements situés dans les aires extérieures d'activités d'accès privé et d'accès public. Pour les voies piétonnes ou aires de jeux publiques, le soubassement doit être non accessible sauf accès service (selon Cahier CSTB n°3546_V2).

Constituants

	XPS PROTECT Artic C
Isolant thermique	Mousse de polystyrène extrudé de couleur orange Panneau « XPS PROTECT Artic P » certifié ACERMI n° 08/107/532
Parement supérieur	Couche d'enduit hydraulique d'épaisseur ≥ 3 mm

Conditionnement

	XPS PROTECT Artic C
Format Longueur x largeur Epaisseurs (mm) Finition	1200 mm x 590 mm (produit fini) 3+50, 3+60, 3+80, 3+100, 3+120 Panneau feuilluré sur 2 côtés (sens largeur).
Marquage	Chaque palette est étiquetée
Conditionnement	Les panneaux sont regroupés sur une palette filmée.
Stockage	A l'abri des intempéries sur support plan Les éventuels changements de couleur de la mousse n'affectent pas les performances du produit

Caractéristiques du produit

Caractéristiques	Performances					Référentiel d'essai
Dimensions utiles longueur largeur	1200 mm ± 8 mm 590 mm ± 8 mm					EN 822
Epaisseur – d (mm)	3+50	3+60	3+80	3+100	3+120	EN 822
Résistance thermique * – R (m ² .K/W)	1,75	2,10	2,75	3,45	4,15	EN 12667
Equerrage	≤ 5 mm/m					EN 824
Planéité	≤ 6 mm/m					EN 825

* Valeurs de résistance thermique de l'isolant « XPS PROTECT Artic P » certifié ACERMI n°08/107/532

Les caractéristiques de l'isolant thermique « XPS PROTECT Artic P », constituant du produit **XPS PROTECT Artic C**, figurent dans sa Déclaration de Performance n° INSES106.

Mise en œuvre

Dispositions communes :

Le parement des panneaux **XPS PROTECT ARTIC C** est découpé à la disqueuse équipée d'un disque diamant.

Une peinture acrylique pour façade extérieure, préférentiellement de couleur claire, peut être disposée sur le parement.

Dispositions particulières :

- en isolation des acrotères de toiture terrasse

Les panneaux **XPS PROTECT ARTIC C** sont posés en une épaisseur, mousse de polystyrène extrudé au contact de l'acrotère sur le relevé d'étanchéité, conformément aux dispositions :

- du Cahier du CSTB n° 3741 « *Isolation thermique des relevés d'étanchéité sur acrotères en béton des toitures inaccessibles, techniques, terrasses et toitures végétalisées sur éléments porteurs en maçonnerie* » ou,
- des Recommandations Professionnelles RAGE « *Isolation thermique et étanchéité des points singuliers de toitures avec éléments porteurs en maçonnerie* ».

- en isolation de soubassement

Les panneaux **XPS PROTECT ARTIC C** sont posés en une épaisseur sur supports plans verticaux maçonnés, directement sur le revêtement d'étanchéité le cas échéant et conformément aux dispositions des Recommandations Professionnelles de la CSFE « *L'isolation thermique par l'extérieur des parois enterrées avec revêtement d'étanchéité* » (Dossier n° 2, Octobre 2010).

Ils sont maintenus en place avant remblaiement par collage par plots à raison de 200 g/m² à l'aide du MASTIC EFICOLLE, ou de la colle bitumineuse SOPRACOLLE 300N* sans surépaisseur. Un maintien provisoire du panneau est nécessaire afin d'éviter son glissement pendant la prise de la colle.

La mise en place et le compactage des remblais doivent être réalisés en prenant garde à ne pas endommager le parement des panneaux XPS PROTECT ARTIC C.

* Une quantité de colle trop importante risque d'entraîner des désordres dans le panneau

Indications particulières

Le produit n'est pas classé dangereux selon les réglementations françaises et européennes.

Consulter la Fiche de Données de Sécurité (FDS) pour des informations complémentaires, dont les précautions à prendre en cas de formation de poussières ou d'usinage.

Concernant les chutes de produit ou restes de lot : déchet non dangereux non inerte - réemploi, incinération en Installation Autorisée ou mise en dépôt dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND - décharge classe II).